

APRLB

Association des propriétaires riverains du lac Bowker



NOUVEAU MEMBRE

Lac Bowker

Association des
propriétaires riverains



Au nouveau membre

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des objectifs et des activités de l'APRLB dans le but de vous inciter à devenir membre de cette association. Celle-ci s'est donné pour mission de protéger l'eau du lac Bowker sur les rives duquel vous avez choisi de vous installer.

À cet égard, nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous et espérons que vous pourrez vous joindre à notre groupe et en adopter les valeurs. En travaillant avec le plus grand nombre de riverains possible, nous aurons une chance accrue de réussir à garder notre eau propre et potable comme elle l'est actuellement. C'est notre plus grand souhait!

Nous vous invitons par la même occasion, afin de compléter cette information, à visiter notre site internet : **www.aprlb.org**

Quand vous serez prêt, contactez-nous à : **info@aprlb.org**
ou par téléphone : **Élizabeth Gélinas au 450 532-4556**

La période de recrutement pour l'année 2014 commencera en mars.

Merci et à bientôt

Élizabeth Gélinas,
pour le CA

MISSION

Énoncé de la mission et des objectifs

C'est autour de 1955 que fut fondée l'Association de Chasse et de Pêche du lac Bowker. Incorporée par la suite, cette association devient l'APRLB en 1991. L'APRLB est un organisme sans but lucratif (OSBL) dont la mission première est la conservation et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Bowker dans une optique de développement durable. L'Association se veut le gardien, l'ami inconditionnel et le tuteur du lac et de son bassin versant. De plus, L'APRLB veillera à protéger la quiétude et à promouvoir la sécurité pour tous les riverains.

Les initiatives de l'APRLB s'inscrivent dans l'actualisation du thème découlant de cette mission soit : *Ensemble, en harmonie avec la nature.*

Ensemble... parce que le lac Bowker (réservoir d'eau potable) est un joyau et un héritage collectif. C'est la somme des initiatives pro-environnementales de chacun – les petites comme les grandes – qui assureront la pérennité de ce patrimoine.

...en harmonie avec la nature parce que nous avons tous besoin de ce que la nature nous offre et, qu'à titre de résidents permanents ou occasionnels du lac Bowker, nous sommes responsables des impacts écologiques de notre présence sur le lac.

Dans le but de réaliser sa mission, l'APRLB entend notamment :

- Préserver l'intégrité écologique du lac Bowker dans la mesure des moyens de ses membres et à l'intérieur du cadre d'intervention de sa mission.
- Sensibiliser, informer, responsabiliser et appuyer tout riverain dans ses activités de conservation et d'amélioration de la qualité de l'eau du lac.
- Appuyer toute législation visant à maintenir et améliorer la qualité de l'eau du lac.

L'APRLB est un collectif en évolution et à l'écoute de ses membres.

DOSSIER EAU

Le lac Bowker une eau saine à préserver

Dans le cadre de la mission de l'APRLB, nous avons pris l'engagement de surveiller la qualité de l'eau du lac Bowker. Cet engagement nous l'avons pris en ayant en tête les paramètres suivants : notre lac est un réservoir d'eau potable, nos interventions doivent être faites dans une perspective de préservation et un devoir de précaution s'impose étant donné la nature de l'élément en cause.

En effet, plus qu'une eau servant aux loisirs de tous (baignade, kayak, navigation de plaisance, etc.), le lac Bowker est utilisé par de très nombreux riverains comme source primaire d'eau potable. Notre lac est également la source d'eau des citoyens de toute la région environnante pour qui ce réservoir est leur « château d'eau » (en référence à une autre époque...). L'eau du lac Bowker est un bien précieux, une source de vie et nous avons le privilège de pouvoir l'utiliser et de puiser directement son eau. Voilà donc une source de fierté, ne gaspillons pas cet acquis! Car, faut-il le répéter, il s'agit bien d'un privilège dont très peu de citoyens de par le monde sont en mesure de prétendre. À l'évidence, peu de gens ont la chance de pouvoir boire une eau saine sans traitement et sans chlore ajouté.

Par conséquent, et devant ces faits, l'APRLB entend défendre le droit de tous les riverains de s'alimenter d'une eau saine, et ce, au-delà de l'insouciance de certains à maintenir en ordre leurs équipements septiques.

En collaboration avec le programme RIVE, l'association effectue des tests pour connaître la qualité bactériologique de notre eau, et ce, trois fois durant l'été.

Dans le cadre de ce programme¹, l'APRLB a choisi des stations de prise d'échantillons autour du lac. Deux équipes ayant suivi la formation du programme RIVE nous donnent un portrait bactériologique de la qualité de l'eau du lac tout au cours de l'été.

DOSSIER RIVES

Renaturalisation des rives

Depuis une dizaine d'années, l'APRLB incite les riverains à revégétaliser leur rive. En ce moment, le règlement municipal exige une bande riveraine de protection de 5 mètres. Cela nous semble un minimum. La MRC devrait probablement, d'ici 2 ans, ramener la bande à 7.5 mètres.

Nous devons maintenir une lutte constante pour empêcher le phosphore naturel du sol ainsi que celui issu des champs d'épuration de se rendre au lac . Ces phosphores sont responsables de la prolifération des plantes aquatiques .

Ainsi donc, pour protéger la qualité de l'eau du lac, l'herbe haute est loin d'être suffisante pour retenir le sol lors d'érosions par la pluie ou par les vagues. Il faut des arbustes avec un système racinaire développé pour retenir le sol. Voici quelques exemples de tels arbustes: le myrique baumier, la spirée à larges feuilles, le saule arctique, etc. Ces arbustes servent également à freiner, filtrer et rafraîchir l'eau qui descend, en surface comme sous la terre, vers le lac.

Selon les besoins, l'APRLB s'engage à faire les démarches nécessaires afin que des formations soient offertes aux riverains.

DOSSIER NAUTISME

Les embarcations, le nautisme et la sécurité

L'APRLB a pour mission de protéger la qualité de l'eau du lac ainsi que la sécurité et la quiétude de l'ensemble de ses riverains. À la suite d'une consultation réalisée en 1995 auprès des utilisateurs du lac sur sa politique vis-à-vis les bateaux à moteur, et pour répondre aux aspirations de ses membres, l'association des propriétaires riverains du lac Bowker avait adopté une orientation courageuse visant le bannissement des moteurs à essence sur notre lac. Ce moyen de protéger l'eau du lac s'avère impossible à utiliser, étant donné la présence d'opinions divergentes chez les riverains.

Cependant, l'APRLB se doit, toujours en accord avec sa mission, d'agir pour contrer l'érosion des rives et ses conséquences, le relarguage du phosphore, ce dernier étant le grand responsable de la dégradation de la qualité de l'eau et de la prolifération des plantes aquatiques.

C'est pourquoi nous allons :

« Appuyer toute législation visant à maintenir la qualité de l'eau du lac »¹.

Toutefois, afin d'amener le plus grand nombre possible de riverains à se rallier pour travailler réellement à la protection de l'eau du lac, l'assemblée générale de juin 2009 a statué sur les énoncés ci-après mentionnés.

Les embarcations de type « wake boat » et autres

Tout riverain, le moindrement observateur, constate que les vagues causées par les embarcations à fort déplacement d'eau ont un effet destructeur sur la rive. Puisque le reboisement des rives vise à capter les nutriments du sol entraînés par le ruissellement et fait l'objet d'une réglementation dans toute la MRC, il serait inconséquent de reboiser vers le haut alors que les bateaux fortement motorisés érodent nos rives par le bas. Les vagues artificielles, particulières à ces embarcations, endommagent les quais et les embarcations qui y sont amarrées, brouillent le fond de l'eau et remettent en circulation les sédiments, ce qui augmente le risque d'apparition éventuelle de cyanobactéries. De plus, ces énormes vagues augmentent les risques d'accident pour les jeunes baigneurs et présentent une éventualité de chavirement pour les petites embarcations telles que canots, kayaks, etc.

Par conséquent :

l'APRLB prône le bannissement des embarcations à fort sillage et en particulier les « wake boats ».

DOSSIER NAUTISME

Nautisme

Le CA de l'APRLB, en accord avec sa philosophie², se veut inclusif pour ses membres comme pour les riverains, mais réalise que la démarche vers le remplacement de son moteur à essence par un moteur électrique est personnelle et se situe dans un cheminement individuel. Toutefois, le civisme et le respect sont de rigueur pour chacun, qu'importe le niveau où il se situe dans cette démarche.

Par conséquent :

l'APRLB accepte les embarcations de plaisance à faible sillage munies de moteurs à quatre temps, moins polluants, pourvu que leurs activités respectent les règles de sécurité. Par contre, l'APRLB n'accepte pas les moteurs 2 temps.

Bande de sécurité vs ski nautique et autres

Tous les utilisateurs du lac jouissent maintenant d'une bande de sécurité, s'étendant de la rive jusqu'à 75 mètres vers le large où chacun peut se baigner en sécurité et s'adonner à des activités telles que canot, kayak et autres petites embarcations. Toutefois, les départs et arrivées des activités de traîne (ski, planches, chambres à air) empiètent dans cette bande où la vitesse maximum permise est de 10 km/h, à chaque fois que cette activité est pratiquée. L'APRLB réproouve cette pratique, dangereuse pour les baigneurs et les utilisateurs de petites embarcations. De plus, leurs passages répétés causent l'érosion des rives tout en privant les riverains de la quiétude qu'ils sont en droit d'avoir dans cette bande.

Par conséquent :

afin de permettre une plus grande sécurité pour tous, l'APRLB s'opposera aux départs et arrivées des activités de traîne dans la bande de sécurité de 75 mètres, et ce, en collaboration avec la Régie de police de Memphrémagog. Les activités de traîne (y compris les départs et arrivées) devront donc s'exercer en dehors de cette bande, c.-à-d. à 76 mètres et plus de la rive.

DOSSIER NAUTISME

Autres initiatives

L'APRLB et son prédécesseur, l'Association de chasse et pêche du lac Bowker, a toujours gardé un intérêt particulier pour la pêche si ce n'est que pour « monitorer » la qualité de l'eau du lac par l'examen de la chair de poisson. De plus, notre association s'implique dans la gestion de la faune, que ce soit pour de l'ensemencement ou pour le contrôle de maladies occasionnées par la multiplication des oiseaux (dermatite du baigneur).

L'APRLB a obtenu l'ajout de bouées supplémentaires pour mieux baliser la limite de 10 km/h aux endroits plus achalandés et plus étroits sur le lac.

Finalement, dans toutes les interactions entre riverains et utilisateurs du lac, nous voulons insister sur le civisme et le respect; ce n'est qu'à ces conditions que tous pourront jouir de ce merveilleux cadre naturel qu'est le lac Bowker et qu'avec la participation de tous pour le protéger et le conserver, nous pourrons le léguer à nos enfants et petits-enfants comme le plus bel héritage.

¹ Tiré de la mission de l'APRLB

² Ensemble, en harmonie avec la nature

DEVENIR MEMBRE

Lac **Bowker**
Association des
propriétaires riverains



Inscription membre 2014

Remplir le formulaire au complet en lettres moulées

Nom _____ Prénom _____

Adresse au lac _____ Orford
(no) (rue) (ville)

_____ (code postal)

_____ (téléphone)

Courriel _____

Adresse postale si différente

_____ (no) (rue) (ville)

_____ (code postal)

_____ (téléphone)

J'ai pris connaissance de l'énoncé de mission et des objectifs de l'APRLB ainsi que de ses engagements (voir au verso).

Signature _____

Membre recruteur _____ Date _____
(si nouveau membre)

Approuvé par le CA le : _____

Cotisation : à la suite d'une résolution de l'AGA du 10 juin 2012, le coût d'adhésion est :

- 1^{re} personne : **20\$**
- 2^e personne à la même adresse : **10\$** (maximum 2 personnes par adresse)

Chèque à l'ordre de : **Association des Propriétaires riverains du Lac Bowker (APRLB)**

Imprimer recto-verso et faire parvenir le formulaire dûment complété ainsi que votre paiement à :

APRLB a/s Élizabeth Gélinas, 299 ch Dépôt Orford, Qc, J1X 6W1 Tel : 450-532-4556

Courriel : info@aprlb.org

Site internet : www.aprlb.org

Je puise mon eau domestique dans le lac

J'aimerais m'impliquer dans un dossier

Contribution **volontaire** pour l'ensemencement de poissons : _____ \$ (facultatif)

Engagement

La mission première de l'association est la conservation et l'amélioration de l'eau du lac dans une optique de développement durable.

En devenant membre de l'APRLB, je suis prêt à :

Préserver l'intégrité écologique du lac Bowker

- En respectant la réglementation municipale sur
 - les **installations septiques**
 - la **revégétalisation des rives**
 - les **engrais et les pesticides**
- En pratiquant l'**éco-nautisme** (canot, kayak, etc.)
- En respectant la réglementation fédérale de **limite de vitesse** sur le lac ainsi que le **10 km/h dans la bande riveraine de 75 m**

L'association n'accepte pas parmi ses membres les propriétaires d'embarcations à fort sillage (exemple : « wakeboat ») ainsi que les propriétaires de moteurs 2 temps. L'association privilégie l'usage des moteurs électriques, les moteurs à essence de type 4 temps sont toutefois acceptés.

Agir avec civisme en toutes circonstances

- En respectant les **règles de sécurité**.
- En effectuant les **départs et arrivées de ski nautique ou autres activités de traîne** à l'extérieur de la bande de sécurité de 75 m.
- En préservant la **quiétude du voisinage** dans toute activité.